

La nouvelle loi sur la chasse rouvre la fracture entre villes et campagne

Cinq organisations lancent le référendum. Elles dénoncent une loi bâclée qui affaiblit la protection des espèces

Lise Bailat Berne

L'anecdote résume les tensions et l'émotion qui entourent le débat. Mardi à Berne, cinq organisations environnementales - Pro Natura, le WWF, BirdLife, zoosuisse et le Groupe Loup Suisse - ont lancé officiellement le référendum contre la révision de la loi fédérale sur la chasse. Or la présentation était à peine terminée qu'une joute verbale éclatait entre l'un des référendaires et un homme assis dans l'assemblée, à la table des journalistes. Celui-ci a fini par se présenter comme un représentant des milieux agricoles des régions de montagne. Il était fâché: «Vous ignorez tout de la réalité de la vie en montagne.»

Cette scène risque bien de se reproduire avant la votation, tant il ne fait aucun doute que le référendum aboutira. En accouchant au forceps d'une révision de la loi sur la chasse datant de 1986, le parlement fédéral semble avoir ouvert la boîte de Pandore. «Pendant trente ans, la chasse et la protection de la nature ont étroitement œuvré ensemble, avec succès. Ce compromis a été poubellisé en peu de temps», regrette Werner Müller, directeur de BirdLife Suisse.

Tirs préventifs dénoncés

La nouvelle loi? Elle ne change pratiquement rien pour les chasseurs. Par contre, les Cantons gagneront en autonomie. Ils pourront décider presque seuls de mener des tirs de régulation du loup et du bouquetin. Ils devront respecter des conditions - par exemple ne pas mettre en danger les effectifs de ces espèces protégées - mais pourront autoriser des tirs préventifs. Le Conseil fédéral décidera quant à lui de la liste des espèces protégées pouvant être régulées.

Le comité référendaire considère ces trois points comme des lignes rouges. «Il y a un fort risque de réactions irrationnelles dans les cantons», estime David Gerke, président du Groupe Loup Suisse. Pour Urs Leugger-Eggimann, le président de l'association faïtière



KEYSTONE

Si la loi est rejetée, le comité référendaire promet d'être ouvert à une régulation facilitée du loup.

pour le référendum, la possibilité de tirer des espèces protégées à titre préventif est disproportionnée. «Cela reviendra à autoriser le tir d'une famille de castors, alors qu'elle n'a pas provoqué le moindre dommage», souligne-t-il. Et le fait que le Conseil fédéral puisse en un claquement de doigts allonger la liste des espèces menacées pouvant être tirées suscite une grande méfiance. «Les pressions sont déjà fortes et ce n'est qu'une question de temps pour que le castor et le lynx se retrouvent sur la liste», affirme David Gerke.

Voilà pour ce qui figure dans la loi et fait horreur aux ONG envi-

ronnementales. Mais ce qui ne figure pas dans cette révision, qui concerne la chasse mais aussi la protection des mammifères et des oiseaux sauvages, les frappe tout autant. «Un tiers de toutes les espèces sont menacées dans notre pays et 10% sont considérées comme potentiellement menacées. C'est la valeur la plus élevée de tous les États membres de l'OCDE», rappelle Océane Dayer, responsable politique du WWF Suisse. Pourtant, «des animaux protégés et toujours menacés, comme le lynx ou le loup, pourront être abattus sans avoir causé de dégâts au préalable. Et il sera

aussi possible de continuer à chasser certaines espèces animales menacées inscrites sur la liste rouge», dénonce la Genevoise.

Lièvre brun, tétras-lyre, lagopède alpin, bécasse des bois: autant d'animaux qui figurent sur la liste rouge des espèces menacées et auraient mérité, selon les référendaires, une protection absolue de la part du législateur. Mais «l'actuel parlement a l'air de considérer la protection des espèces comme un problème qui concerne uniquement les animaux exotiques», regrette Anna Baumann, la présidente de zoosuisse.

«Un tiers de toutes les espèces sont menacées dans notre pays»



Océane Dayer
Responsable politique du WWF Suisse

«Il y a un fort risque de réactions irrationnelles dans les cantons»



David Gerke
Président du Groupe Loup Suisse

«Beaucoup de gens pensent qu'on ne parle que du loup. Ce n'est pas cela. Il y va d'un recul massif de la protection des espèces», abonde Urs Leugger-Eggimann. Si la loi est rejetée, le comité référendaire promet ainsi d'être ouvert à une régulation facilitée du loup à certaines conditions, mais attend des contreparties. Et s'il parle déjà de l'après-votation, c'est qu'il est confiant. Selon un sondage mené par l'institut gfs, 72% des Suisses refusent le tir à titre préventif d'animaux protégés. Et seuls 25% appuient le transfert de compétences de la Confédération aux Cantons dans ce domaine.

«Les régions de montagne auront un souci en moins»

● Ce référendum menace la cohésion de la Suisse, écrit votre association. Pourquoi?

Nous faisons tout ce que nous pouvons pour réduire les clivages entre les régions de montagne et les régions urbaines. Mais sur la problématique des grands prédateurs comme le loup, avec ce référendum, on court le risque que la cohésion du pays soit ébranlée. Car pour les paysans de montagne, qui voient leurs troupeaux en danger, cette révision de la loi

sur la chasse n'est qu'une adaptation aux besoins actuels.

Les habitants des montagnes vivent donc ce référendum comme une attaque?

C'est un peu cela. Surtout parce que nous considérons que cette révision ne met pas en danger les grands prédateurs. Elle offre la possibilité aux Cantons de gérer beaucoup mieux la situation de chaque région. À notre sens, cela représente un avantage, car il faut parfois être très rapide pour régler au



Christine Bulliard-Marbach
(PDC/FR)
Présidente du Groupement suisse pour les régions de montagne

mieux la problématique. Mais il ne s'agit de réguler les grands prédateurs que là où on doit les réguler. Les populations des régions de montagne, mais aussi les touristes, auront un

souci en moins grâce à cette révision.

Vous parlez du loup. Mais d'autres espèces menacées (lièvre, bécasse, tétras-lyre) n'ont pas obtenu de protection complète. Le parlement a-t-il manqué de sensibilité?

C'est vrai que le parlement a moins parlé de ces autres espèces. À mon avis, on aurait pu avoir un peu plus d'attention dans ce domaine. Mais malgré tout, je pense que cette loi est bien faite. **L.Bt.**